



Compte-Rendu de
l'audio-conférence
EM_DNGCD - OS
19 mai 2020

L'audioconférence du 19 mai 2020 a été présidée par M. DUTHEIL (Directeur DNGCD)
Composition Administration : M. FAYOLLET (Directeur SGCD_MMNA) – M. BALLARIN (Directeur SGCD_MED)
– Mme ROUMEAU (Chef PRH)
OS représentées : USD-FO – UNSA – Solidaires – CGT – CFDT

La déclaration du Directeur a, pour l'essentiel, consisté à dresser un bilan de la mise en œuvre naissante du Plan de Reprise d'Activité (PRA). Il a souligné la mobilisation des agents à l'heure de cette « reprise d'activité ». Le Directeur a de nouveau félicité l'ensemble des agents dont l'engagement a permis le déploiement du P2 en Méditerranée, théâtre d'opération inhabituel du patrouilleur brestois. OS et Administration ont également fait le point sur la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés. L'Administration a enfin recueilli les avis, souhaits et inquiétudes des OS qui se sont fait l'écho des agents, s'est engagée à les considérer et à y donner suite.

Ce qu'il faut retenir ...

■ PRA_RH

Agents physiquement présents dans les services : 327
Agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) : 194
Agents en télétravail : 92
Agents en quatorzaine : 1
Agents maintenus à domicile pour cause de traitement lourd ou pathologie lourde (fragilité) : 11
Agents malades du coronavirus (confirmés par test ou non) : 0
Agents en ASA pour cause de baisse de l'activité : 145

Le Directeur s'est félicité de la nette diminution du nombre de cas (avérés ou non) de coronavirus parmi les agents garde-côtes. L'observation des mesures de distanciation et autres gestes barrières n'y sont pas étrangères, raison pour laquelle la vigilance doit rester de mise.

Le nombre d'agents placés en ASA amorce lui aussi une baisse significative. Cette diminution fait écho à la stratégie mise en place par la Direction, à savoir l'élaboration d'un Plan d'Activité renforcé englobant l'ensemble des agents garde-côtes.

Une tendance de fond se confirme : celle de l'alternance entre les régimes du télétravail et du présentiel, dans des proportions similaires. Les équipes ainsi mobilisées s'organisent toujours par équipes constituées afin d'éviter le décuplement des contacts. Comme annoncé précédemment, l'Administration a fait installer, lorsque cela était nécessaire, des vitres en plexiglas afin d'assurer la sécurité des agents évoluant dans des bureaux dont la configuration ne permet pas le respect des mesures de distanciation sociale.

À titre général, le télétravail est amené à se développer au sein de la maison Douane de par la souplesse que lui confère le Décret no 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret no 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.



USD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sned.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sned.info - www.fodouanes.fr



■ PRA_Opérationnel

Retour du P2 en Atlantique

Le déploiement du P2 en Méditerranée ces dernières semaines n'est pas passé inaperçu. La mobilisation d'agents de tous horizons pour armer ledit patrouilleur a été saluée par le Directeur et fait actuellement la une d'Aladin. L'intervention du P2 en Méditerranée a permis de porter haut les couleurs de la Douane et de battre pavillon français alors même que le pays traversait une situation critique. Après plusieurs semaines de missions, le P2 a pu retrouver son port d'attache, nonobstant une météo capricieuse. Il doit reprendre du service sur la façade MMNA dans les jours à venir : 12 agents l'armeront et non 13 comme cela avait été envisagé par Nantes. La médecine de prévention s'est prononcée tardivement sur ce dernier point, raison pour laquelle le délai de préavis donné aux agents concernés a réduit à deux jours seulement.

Reprise du P1

L'avarie technique qui avait immobilisé le P1 durant plusieurs semaines a été corrigée. Il a donc pu reprendre la mer dans des conditions favorables. Toutefois, le retour des beaux jours est également synonyme d'une recrudescence du flux migratoire clandestin entre la France et la Grande-Bretagne. Le P1 a d'ailleurs opéré une action décisive qui a permis de secourir près de 40 migrants ces derniers jours. Il y a fort à parier que l'activité SAR rythme l'activité de Dunkerque et Boulogne dans les semaines et mois à venir.

Nouvelles du P3

Le Directeur du SGCD_MED a précisé qu'en l'état actuel des choses, il n'était pas en mesure d'annoncer une date relative à la reprise d'activité du P3. Il ne s'associera pas à la mission PASCAL a été abandonnée. L'Administration espère toutefois que la tenue d'une opération avec une phase d'entraînement et une phase opérationnelle pourra avoir lieu durant l'été avant l'engagement annuel du patrouilleur pour le compte de FRONTEX.

DFP3&DF33_Engagement FRONTEX

L'Etat-Major et le SGCD_MED n'ont encore pas de visibilité sur les potentielles sollicitations de l'agence garde-côtes. Le spectre d'un déploiement FRONTEX durant l'été a été éloigné, l'idée étant – dans la mesure du possible – de s'en tenir aux traditionnelles missions de fin d'année. Quoi qu'il en soit, ledit engagement ne sera pas supérieur à un mois.



USD-FO a salué la tenue éventuelle d'une mission narco durant l'été, les agents du patrouilleur souhaitant vivement reprendre la mer.

L'Administration a par ailleurs rappelé que le financement ou cofinancement des moyens des unités toulonnaise et niçoise impliquait qu'ils soient régulièrement mis à disposition de l'agence européenne. Les missions FRONTEX désignent ainsi tout déploiement d'un desdits moyens sollicité par l'agence pour son compte. En revanche, les secours à migrants en Manche / Mer du Nord ne peuvent être considérés comme tel : il s'agit, pour le moment, de missions SAR. Le sujet est susceptible d'évoluer, BREXIT oblige.

Enfin, le Directeur a annoncé un audit de FRONTEX à la rentrée 2020.

Reprise de la DF25

Celle-ci est prévue aux alentours du 25 mai.

Renfort du PRA

L'Etat-Major et les SGCD travaillent actuellement au renforcement du PRA. A ce titre, un certain nombre de questions font l'objet d'une réflexion, parmi lesquelles: comment arme-t-on les bords ? Quelles conditions sine qua non respecter pour travailler en toute sécurité ? Comment permettre aux agents d'effectuer leurs heures ; dans quelle configuration ? Dans quelle mesure peut-on considérer que les rideaux dont sont équipés certains bords peuvent constituer une barrière efficace contre le covid-19 et donc permettre une occupation du pont par deux personnes ?

La médecine de prévention a été associée à la démarche et l'Administration attend actuellement son retour sur un certain nombre de points. La Gendarmerie Maritime, et plus largement nos homologues de l'AEM, vont également être associés à cette démarche dans un souci d'harmonisation des pratiques.



■ **Mise en œuvre de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés**

Généralité

L'application de la note relative à la mise en œuvre de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 fera l'objet d'une application personnalisée, agent par agent. Ce traitement personnalisé implique de considérer une multitude de situations. Les chefs d'unités et les PSG des 3 SGCD seront mis à contribution en amont de l'envoi de la notification individuelle qui sera quant à elle assurée par l'EM.

Grands axes d'application de la note

Régimes de travail

3 régimes de travail ont été identifiés : présentiel ; télétravail ; ASA (globalisée : garde d'enfants – baisse d'activité – garde de personnes fragiles – personnes fragiles etc)

Périodes

2 périodes ont été identifiées: 16 mars – 16 avril ; 16 avril- fin de l'état d'urgence sanitaire

La note prévoit la suppression de 5 jours de CA par période identifiée. Toutefois, si des congés ont été posés par l'agent sur l'une ou l'autre de ces périodes, ceux-ci sont déduits des 10 jours potentiellement retranchables.

*****nb : les deux périodes sont traitées de manière étanche*****

Dans la déclinaison de ces grandes lignes, les principes suivants ont été retenus :

Agents ayant poursuivi leur activité en présentiel

Le principe d'imputation de 2*5 jours de CA ne leur est pas applicable.

Agents ayant poursuivi leur activité en TT

Le principe d'imputation de 2*5 jours de CA ne leur est pas applicable.

Agents ayant alterné les régimes de travail

OPCO

- Alternance télétravail-présentiel : le principe d'imputation de 2*5 jours de CA n'est pas applicable.

- Alternance présentiel-ASA : proratisation de l'imputation en fonction du nombre de jours travaillés/non travaillés

SU

- Alternance présentiel-ASA : imputation non applicable à tout agent mobilisé 2 fois ou plus

Agents placés en ASA pour cause de baisse d'activité

Le principe d'imputation de 2*5 jours de CA leur est applicable

Agents placés en quatorzaine

La quatorzaine fait l'objet d'une retenue de congés

Agents concernés par une indisponibilité technique

Ces agents auront la possibilité de prendre des JNC-RH ou de se voir appliquer la note de mise en œuvre de l'ordonnance

• **À noter**

Mathieu sera fiabilisé avant imputation.

La DNGCD attend les dernières précisions de la DG concernant le cas des agents armant les patrouilleurs.

L'imputation des CA ne sera pas immédiate. La DNGCD traitera les dossiers avec le plus de justesse possible.



■ Questions diverses

Certificat de navigabilité

Certains syndicats ont attiré l'attention de l'Administration sur la nécessaire rédaction d'une note dérogeant au BOD 1539 de l'instruction cadre sur le nombre minimal des équipages armant les bords.

La situation sanitaire oblige en effet les bords dont les missions impliquent des nuits à naviguer en effectifs réduits ; ce qui est contraire au BOD sus-mentionné. La responsabilité des chefs d'unité étant engagée, une dérogation écrite semble s'imposer. Le Directeur s'est engagé à prendre l'attache de la DG à ce sujet.

VSR

Les VSR ne sont pas soumises au principe de limitation des équipages à partir du moment où les EPI nécessaires sont disponibles à bord. Le manque de personnel étant avéré, les équipages des VSR sont actuellement composés de 4 tout au plus. Par ailleurs, le Directeur du SGCD_MED a rappelé le peu de valeur ajoutée à l'embarquement de plus de 5 agents à bord des VSR.

Questionnaire médical

La procédure visant à tester les agents par le biais d'un questionnaire médical avant toute mission du patrouilleur est toujours en vigueur. Pour les autres bords, c'est le principe de l'auto-contrôle qui s'applique.

Auto-contrôle et prise de température



USD-FO a demandé à l'Administration de bien vouloir préciser les modalités de l'auto-contrôle applicable aux bords – hors PGC – avant l'embarquement.

La prise de température des agents avant embarquement **n'est pas obligatoire** mais **est vivement recommandée** par la médecine de prévention. **C'est à chaque agent de se tester personnellement** soit au moyen d'un thermomètre personnel, soit au moyen d'un thermomètre fourni par l'Administration. A noter que les températures sont valides et fiables au lever et au coucher. Les explications de la médecine de prévention à ce sujet vont être transmises aux OS.

Demande relative à la mise en ligne du PRA dans NAERO

L'Administration s'est engagée sur ce point.

Ateliers de Travail

Atelier_Maintenance : il aura lieu le mardi 26 mai.

Atelier_Contrôle Interne : courant juin

Atelier_Renseignement Maritime : courant juin

Atelier_Aériens : courant juin

Prochain rdv

CT_Jeudi 28 mai 2020

Pour USD-FO

Thierry SAUR (titulaire) - Claire DENIS (suppléante)



USD FO Douanes

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)

Adresses mails : sned.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com

Sites Internet : www.sned.info - www.fodouanes.fr

